



Coopération allemande au Développement
German Development Cooperation



Atelier International. Gouvernance forestière et standards pour une gestion durable

Kinshasa - 29 septembre au 1er octobre 2010

Le plan d'action FLEGT et la certification volontaire :

*Deux mécanismes complémentaires
pour l'amélioration de la gestion de l'exploitation forestière
en Afrique centrale*

EMMANUEL HEUSE – Facilitateur du plan d'action FLEGT en RDC
Fonds d'étude et d'expertise de la coopération belgo - congolaise

La certification volontaire (FSC) et le Plan d'Action européen FLEGT

- A la poursuite d'un même objectif : la gestion durable des forêts
- Deux points d'entrée : le droit privé (FSC) et le droit public (FLEGT)
- Une même force motrice : le commerce international du bois





« Le FSC est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif et indépendante, qui a été créée en 1993 pour promouvoir un mode de gestion responsable et durable des forêts à travers le monde ».

Source : FSC International

« Le Plan d'Action FLEGT se situe dans le cadre des efforts déployés par la Communauté en vue de parvenir à une gestion durable des forêts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union ».

Source: COM (2003) 251 final



La certification volontaire (FSC) et le Plan d'Action européen FLEGT

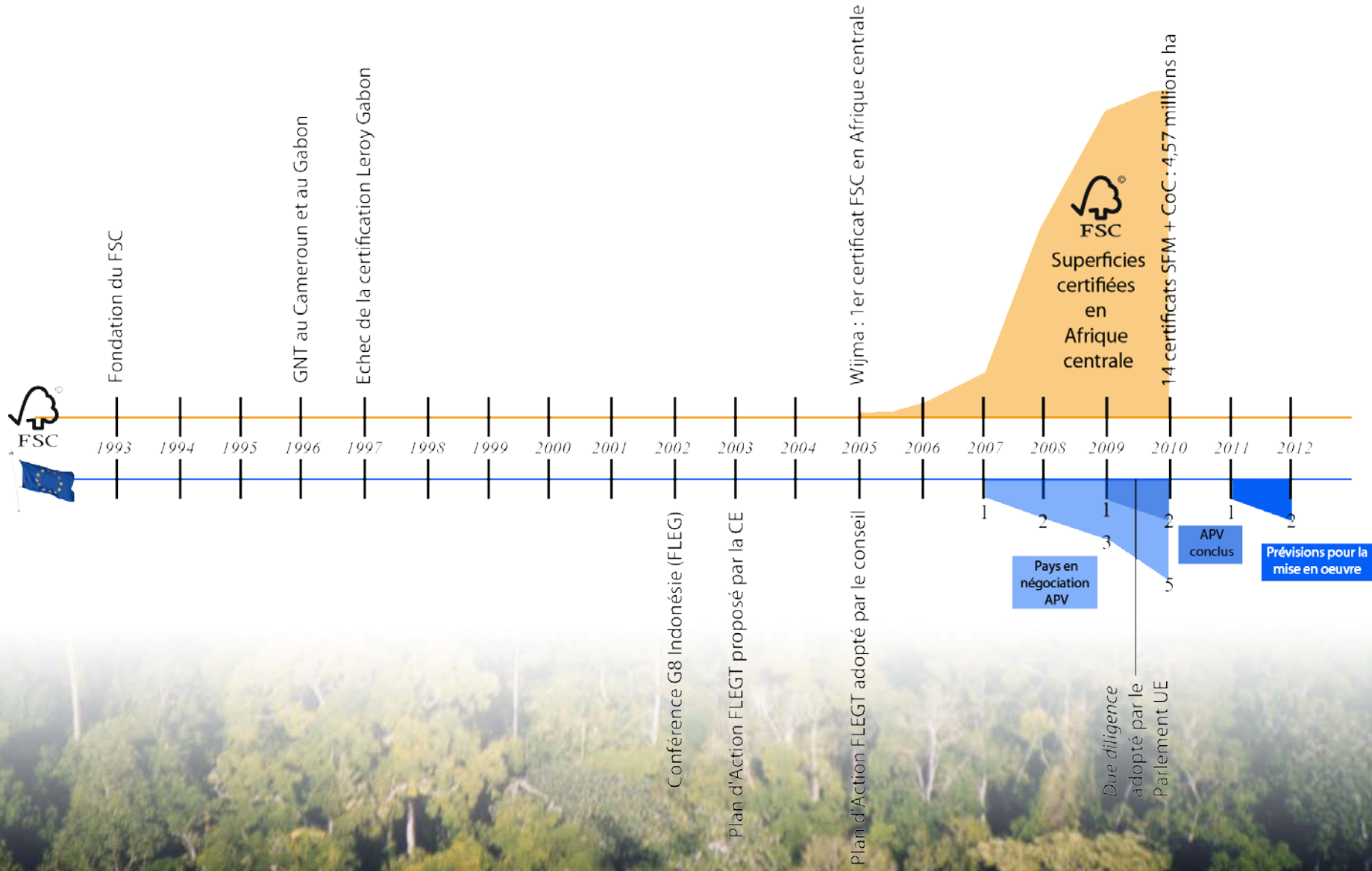
- La complémentarité d'un point de vue historique
- La complémentarité d'un point de vue analytique
- Une vision prospective



La complémentarité FSC – FLEGT en Afrique centrale

Une perspective historique





1. Appui initial de la CE au processus en Afrique centrale

3. Approfondissement



*2. Expérience
et leçons apprises*

La parenté entre Certification volontaire et FLEGT

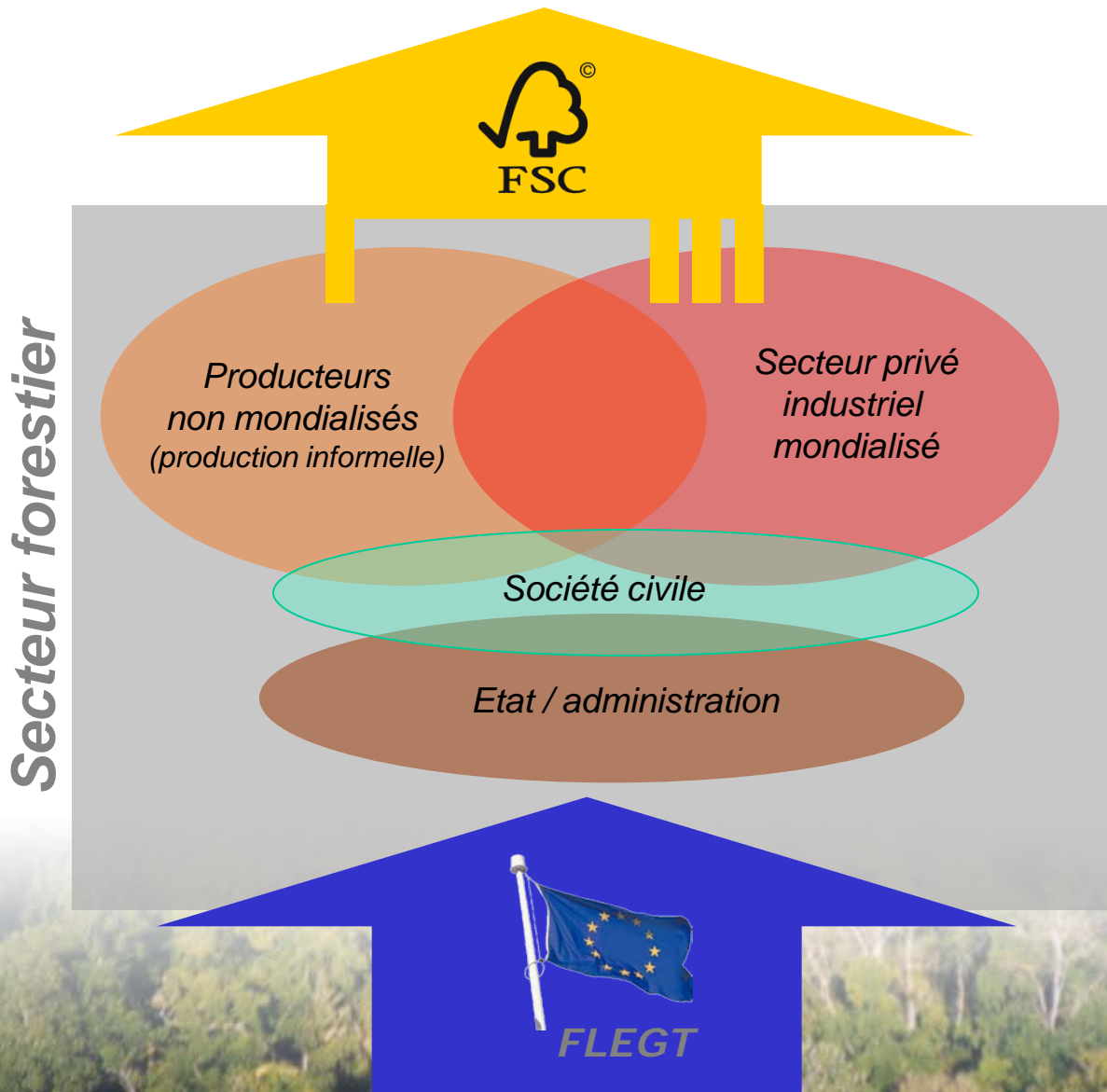
- *La certification volontaire et le Plan d'Action FLEGT sont comme deux frères nés à 10 ans d'intervalle*
- *Ils ont une même mère : la volonté d'assurer une gestion durable des forêts de la planète*
- *Ils ont un même père : le souci de permettre aux pays forestiers tropicaux de baser leur développement sur une valorisation durable de leurs ressources naturelles*
- *Les deux frères doivent grandir ensemble*



La complémentarité FSC – FLEGT en Afrique centrale

Une perspective analytique







Secteur forestier

Pull effect
(effet de traction)

Push effect
(effet de poussée)

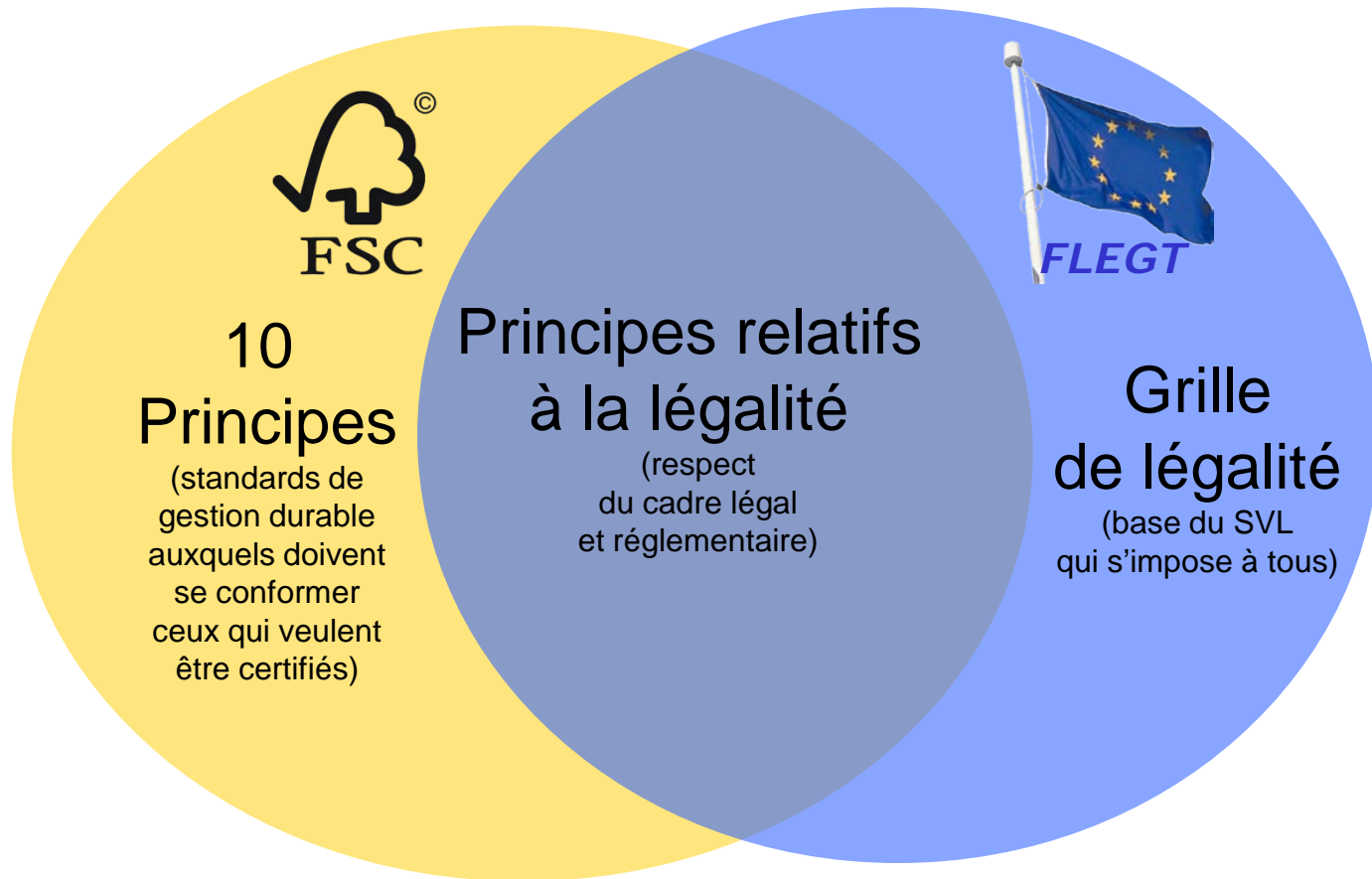
	 Certification volontaire	 Plan d'action FLEGT
Dimension volontaire	De droit privé (libre choix des entreprises)	De droit public (libre choix des Etats)
Objectif spécifique	Attester que le bois commercialisé par une entreprise donnée est issu d'une forêt gérée de façon responsable (sur base de standards de gestion durable définis de manière participative)	Attester que le bois commercialisé dans un pays donné est produit conformément aux lois et règlements en vigueur dans ce pays (sur base d'une grille de légalité définie de manière participative)
Mode opératoire	Contrat de service entre l'entreprise souhaitant être certifiée et un bureau de certification accrédité par le FSC	Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre un pays souhaitant améliorer la gouvernance de son secteur forestier et UE
Vérification de la légalité	Obligatoire pour l'entreprise certifiée (Principe 1 des standards de gestion durable)	Obligatoire pour tous les producteurs (système national de vérification de légalité)
Traçabilité	Obligatoire pour l'entreprise certifiée <i>qui veut marquer son bois avec le label FSC</i> (système interne de traçabilité)	Obligatoire pour tous les producteurs <i>(système national de traçabilité)</i> <i>Autorisation FLEGT uniquement obligatoire pour les expédition de bois destinées aux marchés de l'UE</i>

La complémentarité FSC – FLEGT en Afrique centrale

Une vision prospective



Coordination opérationnelle



Evolution des référentiels nationaux FSC dans les pays qui progressent vers une mise en œuvre de FLEGT afin que les opérateurs certifiés FSC puissent faire valoir leur certificat FSC dans le cadre de l'APV FLEGT

